



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.188

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE D'ALIGNEMENT

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,
Vu le Code de l'urbanisme,

**OBJET : ARRETE DE VOIRIE PORTANT
ALIGNEMENT**

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R
411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

13 AVENUE AUGUSTE DUTREUX

Vu l'arrêté municipal n° 2024.33 du 16 mai 2024, portant délégation de fonctions à
Monsieur Richard Lejeune, 8^{ème} Maire-adjoint,

Vu la conformation des lieux,

Vu la demande présentée en date du 10 septembre 2024 par laquelle le Cabinet
STEIGER-TROCELLI Géomètre Expert demeurant au 6 rue Saint Vincent 78100
SAINT GERMAIN EN LAYE, demande l'alignement de la propriété sise 13 avenue
Auguste Dutreux à LA CELLE SAINT-CLOUD et cadastrée AI 843,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Alignement

L'alignement de la voie avenue Auguste Dutreux au droit de la propriété est défini par la ligne matérialisant la limite de fait du domaine public, précisée sur le croquis annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de La Celle Saint-Cloud.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police
Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté.



La Celle Saint-Cloud, le **25 SEP. 2024**

Pour le Maire, par délégation
Le Maire-adjoint délégué

Richard LEVEUNE